

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le lundi 14 mai 2018, à 20 h, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers

Sébastien Dubé
Guillaume Tardif
Vallier Côté

Mesdames les conseillères

Pâquerette Thériault
Caroline Coulombe

Monsieur le maire

Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller

Abel Thériault

tous formant quorum.

Le directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, assure la prise de notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

18.05.172

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

18.05.173

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

Monsieur Pascal Briand, comptable agréé de la firme Mallette, procède au dépôt du rapport financier 2017 ainsi que son rapport concernant la vérification de l'administration financière de la Municipalité de Saint-Épiphanie pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

Les états financiers font état d'un excédent (surplus) au niveau de l'activité de fonctionnement de 69 133 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, comparativement à 108 299 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. En lien avec le projet de construction du nouveau réservoir sous-

terrain, l'activité d'investissement fait état d'un déficit de 229 956 \$ (financement des investissements en cours).

L'excédent de fonctionnement non affecté qui était de 512 298 \$ à la fin 2016 est passé à 441 312 \$ à la fin 2017. L'excédent de fonctionnement affecté qui était de 111 772 \$ à la fin de 2016 est passé à 30 210 \$ à la fin de 2017. Le total du fonds réservé (fonds de roulement) et des réserves financières (taxe spéciale pour l'eau, pour le Service incendie et pour la vidange des étangs aérés) est passé de 115 576 \$ à 106 561 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport financier 2017 de la Municipalité de Saint-Épiphanie soit adopté tel que présenté. Une copie dudit rapport sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la Loi.

18.05.174

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes et débute à 20 h 13.

18.05.175

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 13.

Renald Côté, maire

Nadia Bérubé, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe